Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260928-DB2026092814D-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

N°2026-09-28-14

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le dix-huit septembre 2026 se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Madame Michelle CARMES, Maire.

Sont convoqués : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Françoise BAUVI, Bertrand HARDY, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Marion MEREL, Victor IKEAKOR, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Fanny DELVALLEE, Anthony HOURDEL, Léo TOUPIN, Martine BOUTRY, Maryline MARQUER.

PRESENTS : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Françoise BAUVI, Bertrand HARDY, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Anthony HOURDEL, Martine BOUTRY, Maryline MARQUER.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :
Victor IKEAKOR donne pouvoir à Solene ARZUR
Clémence DIRMEIKIS donne pouvoir à Françoise BAUVY
Léo TOUPIN donne pouvoir à Anthony HOURDEL
Fanny DELVALLE donne pouvoir à Laetitia MORIN
Marion MEREL donne pouvoir à Corentin LE GALL

ABSENT(S) / EXCUSE (E.S):

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Patrick PEDRON

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33

14. Adhésion de la commune de Pordic au réseau BRUDED au titre de l'année 2027 :

Rapporteur : Madame Patricia Briand Faller, Adjointe au Maire aux finances

Pièces annexes : Statuts du réseau BRUDED

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260928-DB2026092814D-DE

RAPPORT DE SYNTHESE

La commune de Pordic est engagée dans une réflexion globale sur l'avenir et l'aménagement de son territoire. Dans ce cadre, elle va lancer une consultation pour sélectionner un bureau d'études chargé de l'élaboration d'un plan guide, destiné à définir une vision prospective et cohérente de l'aménagement communal à moyen et long terme.

La mise en œuvre de cette démarche et des futurs projets structurants nécessite de pouvoir s'appuyer sur des retours d'expérience de collectivités ayant conduit des projets similaires.

C'est dans cette perspective que la commune souhaite adhérer, au titre de l'année 2027, à BRUDED, réseau de partage d'expériences entre collectivités engagées dans les transitions écologique, énergétique et sociale.

L'adhésion permettra aux élus et aux services communaux de bénéficier de visites, rencontres, échanges entre collectivités et ressources opérationnelles, mais également de partager les expériences de Pordic. Elle pourra notamment être mobilisée pour l'élaboration du plan guide et les futurs projets de la commune en matière d'aménagement, de mobilités, d'habitat, de sobriété foncière, d'équipements publics ou encore de transition écologique.

L'adhésion implique l'acceptation des statuts de l'association, la désignation d'élus référents et le versement d'une cotisation annuelle.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu les statuts de l'association BRUDED ;

Considérant l'intérêt pour la commune de Pordic de bénéficier d'un réseau de partage d'expériences entre collectivités dans le cadre de ses projets structurants et notamment de l'élaboration de son plan guide ;

Considérant que l'adhésion au réseau BRUDED permet aux élus et aux services communaux de bénéficier de retours d'expérience, de visites, de rencontres, de mises en relation avec d'autres collectivités et de ressources utiles à la conduite des projets communaux ;

Considérant que l'adhésion permet également à la commune de partager ses propres expériences et réalisations avec les autres collectivités adhérentes ;

Considérant que la cotisation se calcule au regard du barème suivant : 0,36 € x le nombre d'habitants (population totale INSEE) soit 7 673 habitants (population INSEE au 1er janvier 2026) ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Administration générale et finances » du vendredi 18 septembre 2026.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'adhérer** à l'association BRUDED – Réseau breton et ligérien pour un développement durable, au titre de l'année 2027.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260928-DB2026092814D-DE

- **D'approuver** les statuts de l'association BRUDED et s'engager à les respecter.
- **De désigner** :

 - M. Pierre-Emmanuel FAUJOUR, en qualité d'élu référent auprès de BRUDED ;
 - Mme Michelle CARMES, en qualité de second élue référente, le cas échéant.

- **D'autoriser** le versement de la cotisation annuelle due à l'association BRUDED au titre de l'année 2027, d'un montant de **2 762,28 €**, conformément au barème applicable fixé par l'association. La dépense correspondante sera inscrite au budget communal 2027.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Madame Le Maire,
Michelle CARMES.